



26 mars 2026

## Communiqué

### **La France paie désormais les producteurs d'électricité intermittente pour qu'ils cessent de produire lorsque le système est saturé.**

Depuis fin 2025, un nouveau dispositif permet aux pouvoirs publics de demander à certains propriétaires de parcs éoliens et solaires de réduire ou d'arrêter leur production lorsque les prix de l'électricité sont négatifs sur le marché. Ces arrêts sont imposés aux installations bénéficiant d'un tarif garanti, et **les producteurs sont indemnisés pour la perte de leurs revenus.**

Présenté comme un dispositif destiné à contenir le coût du soutien public et à atténuer les épisodes de prix négatifs, ce mécanisme met en réalité en évidence une surcapacité croissante de production intermittente, dans un contexte où la demande d'électricité n'évolue pas conformément aux projections initiales.

A la demande de la Commission de Régulation de l'Énergie, un arrêté ministériel du 19 mars 2026 élargit ce dispositif aux parcs solaires de 10 à 12 MWc, preuve que les seuils actuels sont déjà dépassés.

Le périmètre couvert — environ 9 GW — devrait encore augmenter, notamment avec l'éolien en mer appelé à signer des avenants en ce sens.

Ce dispositif, complexe à mettre en œuvre, illustre les difficultés à intégrer les sources non pilotables dans le réseau électrique et les coûts publics qui en découlent. Il crée par ailleurs des situations paradoxales : **850 000 foyers au tarif Tempo paient leur électricité au prix maximum au moment même où les prix de gros sont nuls ou négatifs.**

En 2025, 509 heures de prix négatifs ont été enregistrées, principalement au printemps et en été, périodes de forte production solaire. Selon les chiffres publiés par l'ENTSOE-E, le solaire influence d'ailleurs les prix deux fois plus que l'éolien.

Depuis quelques semaines, les prix de l'électricité sur le marché sont nuls ou négatifs quasiment tous les jours entre 10 Heures et 16 H 30.

*Vent de Colère ! Fédération nationale* appelle à mettre fin à l'accumulation de dispositifs coûteux appelés à devenir rapidement obsolètes et demande que l'État engage un véritable plan d'action visant à maîtriser le développement des parcs éoliens et solaires, afin de préserver à la fois la stabilité du réseau électrique et l'équilibre des finances publiques.

## Éléments de langage

## Énergies renouvelables : la France paie les producteurs pour ne pas produire

*Vent de Colère ! alerte les pouvoirs publics sur la fuite en avant des mécanismes de soutien aux renouvelables intermittentes*

### Messages clés

- Depuis décembre 2025, l'État peut imposer des arrêts aux parcs éoliens et solaires sous tarif garanti (ou ayant signé un avenant, cas de l'éolien en mer) lorsque les prix deviennent négatifs.
- Les producteurs sont indemnisés, ce qui n'allège pas les dépenses publiques et ajoute des coûts de gestion.
- Le phénomène des prix négatifs explose : 509 heures en 2025, surtout au printemps et en été. Et la CRE demande déjà d'élargir le dispositif : les seuils actuels ne suffisent plus.
- Le solaire influence les prix deux fois plus que l'éolien.
- Paradoxe : 850 000 abonnés Tempo paient cher leur électricité alors que les prix de gros sont nuls ou négatifs.
- Le dispositif reconnaît implicitement un problème de fond : la surproduction intermittente menace la stabilité du réseau.
- Pour le solaire, le dispositif concernait au départ seulement les parcs > 12 MWc : un arrêté ministériel du 19 mars 2026 <sup>1</sup> porte ce seuil à 10 MWc.
- *Vent de Colère ! Fédération nationale* demande un plan de maîtrise de la croissance de l'éolien et du solaire.

### Chiffres immédiatement utilisables

- 509 heures de prix négatifs en 2025.
- Corrélation production/prix : solaire -0,40 ; éolien terrestre -0,19 ; éolien en mer -0,17 (source ENTSOE-E).
- Taux de charge en période de prix négatifs : solaire 43,5 %, éolien en mer 25,9 %, éolien terrestre 12,5 %.
- Périmètre concerné par le dispositif : environ 9 GW, en forte croissance.

### En bref :

Ce dispositif montre que la France produit de plus en plus souvent trop d'électricité renouvelable intermittente au mauvais moment.

Plutôt que de continuer à élargir des mécanismes coûteux et complexes, il faut enfin maîtriser la croissance du parc intermittent pour protéger le réseau et les finances publiques.

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053714063>